

Conditions générales de location

Conditions générales

Pour l'établissement de votre contrat de location vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être titulaire du permis de conduire, valide, et devez fournir les éléments suivants :

- votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) en cours de validité (recto-verso),
- votre permis de conduire (recto-verso) en cours de validité,
- votre adresse complète.

Le véhicule est mis à la disposition du locataire en bon état de fonctionnement, avec tous les documents nécessaires et les équipements obligatoires.

La restitution du véhicule doit intervenir à la date, à l'heure et au lieu convenus au contrat de location. En cas de non-restitution dans les 24 heures suivant la date et l'heure prévues, et sans réponse du locataire aux sollicitations du loueur, celui-ci pourra engager les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes

Païement et caution

- **Païement**

Afin de valider votre réservation, un acompte de 30% du montant de la réservation du véhicule vous sera demandé. En cas d'annulation de votre réservation, l'acompte ne sera pas remboursé. Après l'heure de réservation, avec une tolérance d'une heure, si nous avons aucune nouvelle de votre part, nous serons dans l'obligation d'annuler votre réservation, et aucun remboursement aura lieu.

Le locataire est tenu de régler le montant total de la location avant la prise en charge du

véhicule, sauf accord contraire. Le règlement s'effectue par carte bancaire, carte AMEX, espèces. La durée minimale de location est de 24h.

- **Dépôt de garantie**

Lors de la prise en charge du véhicule, un dépôt de garantie de 800 € est exigé, sous forme d'empreinte bancaire non débitée, ou par chèque débité directement destiné à couvrir les éventuels dommages, frais ou manquements contractuels. Ce dépôt est restitué dans un délai maximum de 10 jours à compter de la restitution du véhicule, déduction faite, le cas échéant, des sommes justifiées par devis ou facture.

Assurance et responsabilités

Tous nos véhicules sont couverts en assurance tous risques avec une assurance responsabilité civile.

Le locataire est responsable de toute amende, contravention ou frais de stationnement encourus pendant la durée de la location.

En cas de dommage au véhicule, de perte ou de vol, le locataire est responsable uniquement dans les cas non couverts par l'assurance souscrite par le loueur ou lorsque le contrat d'assurance prévoit une franchise, dans la limite du montant de celle-ci. Les conditions et exclusions de garantie de l'assurance sont communiquées au locataire avant la signature du contrat

Utilisation du Véhicule

- **Utilisation Autorisée**

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule conformément à l'usage normal et aux réglementations en vigueur, y compris les règles de circulation et de stationnement

Le locataire ne doit pas utiliser le véhicule pour des activités illégales ou dangereuses, ni permettre à une personne non autorisée de le conduire.

Sont également interdites :

- la surcharge du véhicule au-delà de la capacité autorisée ;

- la conduite sur des terrains non adaptés ou interdits par le constructeur ou le contrat ;
- la participation à des courses, rallyes ou compétitions ;
- le transport de matières dangereuses ou inflammables ;
- tout manquement aux vérifications ou à l'entretien courant prévus au contrat

- **Kilométrage**

Le kilométrage illimité est généralement inclus. Si des limitations s'appliquent, elles seront spécifiées dans le contrat.

- **Entretien et réparation**

Le locataire est responsable de l'entretien courant du véhicule (niveau d'huile, pression des pneus, etc.) pendant la période de location.

Toute réparation rendue nécessaire en raison d'une utilisation du véhicule non conforme aux dispositions du contrat ou aux réglementations en vigueur sera à la charge du locataire, sur présentation de justificatifs.

Conducteurs Supplémentaires

- **Enregistrement**

Les conducteurs supplémentaires doivent être enregistrés au moment de la location. Ils doivent satisfaire aux mêmes conditions de permis et d'âge que le conducteur principal.

- **Frais**

Des frais peuvent s'appliquer pour chaque conducteur supplémentaire.

Retour du Véhicule

Le véhicule doit être restitué dans le même état qu'à la prise en charge, à l'exception de l'usure normale. En cas de restitution dans un état nécessitant un nettoyage supplémentaire, un forfait de 40 € sera appliqué. Sont notamment considérés comme nécessitant un nettoyage : présence de déchets, taches importantes, boue, sable, poils d'animaux ou odeurs persistantes

- **Carburant**

Le véhicule doit être restitué avec le même niveau de carburant qu'au départ. En cas de niveau inférieur, le complément sera facturé au prix au litre TTC en vigueur le jour de la restitution, augmenté d'un forfait de 10 € pour frais de service.

- **Sinistres**

En cas de constat de dommages, de perte ou de vol, le dépôt pourra être encaissé dans la limite du montant estimé des réparations, sur présentation d'un devis ou d'une facture.

Si le montant des dommages est inférieur au dépôt encaissé, le trop-perçu sera restitué dans un délai maximum de 30 jours à compter de la présentation des justificatifs.

En cas de sinistre responsable, le locataire est redevable d'une franchise fixée à 1360 €, conformément aux conditions d'assurance annexées au présent contrat.

FRAIS SINISTRES LEGERS : tarif / élément

Pour les dommages dont le montant ne peut être déterminé à l'avance, le coût sera établi sur la base d'un devis réalisé par un réparateur agréé, communiqué au locataire avant facturation.

ASSISTANCE	73.20 €
VOL - INCENDIE – ASSISTANCE	850 €
BRIS DE GLACES	92 €
RAYURE	Selon devis
PERTE OU CASSE DES CLES	SELON DEVIS
ENFONCEMENT – PEINTURE	SELON DEVIS
RAYURE / DETERIORATION JANTES	SELON DEVIS
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS	1 360 €

Frais Additionnels

- **Équipements Optionnels**

Des frais peuvent s'appliquer pour des équipements supplémentaires comme les sièges

auto, rehausseurs, poussettes, glacières, chaises etc.

- **Frais de Retard**

Des frais supplémentaires seront appliqués en cas de retour tardif du véhicule.

Annulation et Modification

- **Annulation**

En cas d'annulation tardive, l'acompte sera remboursé par le loueur s'il est prévenu jusqu'à 72h avant le départ, sans justificatif à présenter. Si l'annulation est payante, l'acompte ne sera pas remboursé.

- **Modification**

Toute modification de la réservation doit être effectuée avant la date prévue de prise en charge du véhicule. Les modifications peuvent entraîner des frais supplémentaires de 50€. En cas de modification impliquant une augmentation de tarif (ex. catégorie de véhicule supérieure, prolongation de durée), la différence sera facturée au locataire.

Résiliation du contrat

Le loueur peut résilier le contrat de location, sans préavis, en cas de manquement grave du locataire à ses obligations contractuelles, notamment en cas d'utilisation du véhicule à des fins illicites, de non-paiement ou de mise en danger manifeste du véhicule. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera dû pour la période restant à courir.

Si la résiliation intervient sans faute du locataire, le loueur remboursera les sommes correspondant aux périodes non consommées, déduction faite, le cas échéant, des frais ou dommages justifiés

En cas de résiliation anticipée par le locataire, celui-ci peut être tenu de payer des frais de résiliation. Le locataire peut résilier sa réservation dans les conditions suivantes :

- Plus de 30 jours avant la date prévue de début de location : remboursement intégral du montant payé, déduction faite de frais fixes de 50 €.

- Entre 29 jours et 15 jours avant la date prévue : remboursement du montant payé, déduction faite de frais correspondant à 50 % du montant total de la réservation, avec un minimum de 50 €.

- Entre 14 jours et 3 jours avant la date prévue : remboursement du montant payé, déduction faite de frais correspondant à 75 % du montant total de la réservation, avec un minimum de 50 €.

- Moins de 3 jours avant la date prévue ou en cas de non-présentation : aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure dûment justifiée

Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre celui-ci à l'amiable.

En cas de litige avec un consommateur, celui-ci pourra saisir, au choix, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, conformément à l'article R. 631-3 du Code de la consommation. Pour les contrats conclus entre professionnels, tout différend sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du siège social du loueur

Divers

Les présentes conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties.

Toute modification du contrat devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

Contact

Pour toute question ou assistance, veuillez contacter notre service clientèle :

Téléphone : 0690 21.01.00

Email : contact@felicy-location.com

felicylocation@gmail.com

Pour des informations précises et mises à jour, je recommande de contacter directement l'équipe de FÉLICITY LOCATION.